

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 mai 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers:

Gaétan Fortier            Steve Leblanc  
Gilles Gauvreau        Benoît Couture  
Rémi Beauduchesne

Est absent : Le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2025-05-69                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 7 avril 2025
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025
5. Présentation des comptes
6. Renouvellement des assurances 2025-2026
7. Fondation Réal Lavertu
8. Offre de services professionnels – Projet de l'analyse du drainage de la 4e Avenue
9. Appui à la Fête du village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson
10. Installation d'un point d'accès pour couverture internet au Parc du 150e
11. Appui à la FQM – Demande d'une relance du Programme RénoRégion
12. Adoption du Règlement #557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité

13. Adoption du Règlement #558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité
14. Embauche d'une secrétaire d'élections pour le mandat des élections municipales 2025
15. Appui à la Fondation Notre-Santé – Préoccupation d'une mise sur pause du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska
16. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un prélèvement d'eau municipal
17. Correspondance
  - a) Correspondance reçue du MAMH confirmant une aide financière additionnelle de 75,000\$ dans le cadre du Programme de la TECQ ;
  - b) Lettre de félicitations transmise au député fédéral de Richmond-Arthabaska, M. Eric Lefebvre, pour son élection du 28 avril dernier;
  - c) Lettre de félicitations transmise à la Grange Pardue afin de souligner leur prix reçu dans la catégorie « Volet Tourisme » dans le cadre du 40e Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francis et de L'Érable (CCIBFE)
18. Période de questions
19. Clôture de séance

**2025-05-70                    Dépôt et adoption du procès-verbal du 7 avril 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2025-05-71                    Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2025-05-72                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 209,436.90\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2025-05-73                    Renouvellement des assurances 2025-2026**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** le renouvellement de la police d'assurance avec la FQM-ASSURANCES pour l'année 2025-2026 pour un montant de 53,799.13\$.

**2025-05-74                    Fondation Réal Lavertu**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ACCORDER** un montant de 400\$ à la Fondation Réal-Lavertu pour l'année 2025 et d'en autoriser le paiement.

**2025-05-75                    Offre de services professionnels – Projet de l'analyse de drainage de la 4<sup>e</sup> Avenue**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité, faisant suite à une demande citoyenne, de procéder à une étude hydraulique, permettant d'avoir en main des données de la situation du drainage de la 4<sup>e</sup> Avenue ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude hydraulique se devra d'être réalisée par une firme d'ingénierie experte en la matière, celle-ci permettant d'évaluer l'écoulement des eaux dans le cours d'eau et permettant à la municipalité de prendre une décision éclairée sur l'étendue des travaux à effectuer sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat à donner à la firme inclura des relevés topographiques, des études hydrauliques, un plan concept des solutions et des estimations.

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 16 avril 2025 au montant de 2,450\$ plus taxes pour l'accompagnement professionnel dans le cadre du projet de l'analyse de la situation du drainage de la 4<sup>e</sup> Avenue, plus précisément au niveau de la rédaction d'une demande de prix à soumettre à des firmes d'ingénierie et de guider la firme sélectionnée, avant le début du mandat, dans les différentes étapes à être réalisées ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2,450\$ plus les taxes applicables.

**2025-05-76**            **Appui à la Fête du Village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson**

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité accorde une aide financière de 2,400\$ (800\$ par activités) à l'OTJ de Ham-Nord pour la tenue de leurs activités estivales 2025 (la Fête au Village, la St-Jean-Baptiste et les jeudis en chanson).

**2025-05-77**            **Installation d'un point d'accès pour couverture internet au Parc du 150<sup>e</sup>**

**IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité accepte l'offre reçue de **Centre du Québec Sans Fil** afin de procéder à l'installation d'un point d'accès permettant la couverture internet au Parc du 150<sup>e</sup> selon la soumission reçue au montant de 1,117\$.

**2025-05-78**            **Appui à la FQM – Demande d'une relance du Programme RénoRégion**

**La municipalité du Canton de Ham-Nord demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

2025-05-79

**Adoption du Règlement #557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité**

**ATTENDU QUE** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable recommande aux organismes municipaux d'installer des compteurs d'eau dans les industries, commerces, institutions et immeubles mixtes incluant les bâtiments municipaux;

**ATTENDU QUE** la mise en place de ces recommandations et l'atteinte des objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sont également un prérequis à l'obtention de bonification ou de majoration significative des aides financières pour les projets d'infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels, mixtes, des nouvelles résidences et des résidences sélectionnées afin de faire la comptabilisation de l'utilisation de l'eau potable distribuée sur son réseau;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 7 avril 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Dominic Lapointe et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement portant le numéro 557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité soit adopté.

2025-05-80

**Adoption du Règlement #558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité**

**ATTENDU QUE** le 28 mars 2011, le Gouvernement du Québec adoptait la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* par laquelle il requiert des municipalités qu'elles réalisent plusieurs actions en vue de réduire la quantité d'eau potable distribuée sur leurs réseaux;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a recommandé l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et mixtes, ainsi qu'un échantillonnage dans les immeubles résidentiels afin d'en évaluer la consommation;

**ATTENDU QUE** la mise en place du règlement sur la tarification volumétrique de l'eau du secteur non résidentiel est un prérequis à l'obtention de bonification ou de majoration significative des aides financières pour les projets d'infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** la tarification de l'eau vise la diminution de la consommation d'eau potable en fonction des objectifs de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1), une Municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, ch. F-2.1), une Municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement no 557 décrétant l'installation des compteurs d'eau sur son territoire ;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 7 avril 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Gaétan Fortier et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement portant le numéro 558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité soit adopté.

**2025-05-81**                    **Embauche d'une secrétaire d'élections pour le mandat des élections municipales 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage Mme Aline Norbert-Lemieux pour la période de préparation et réalisation des élections municipales 2025 selon les besoins du Directeur général/Président d'élections.

**2025-05-82**                    **Appui à la Fondation Notre-Santé – Préoccupation d'une mise sur pause du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska**

**ATTENDU QUE** les besoins de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska en matière d'agrandissement et de modernisation sont criants depuis de nombreuses années;

**ATTENDU QUE** ces travaux d'agrandissement et de modernisation annoncés en juin 2024 et bonifiés en mars 2025 ont été mis sur pause par le gouvernement du Québec aujourd'hui même;

**ATTENDU QUE**, suite à l'annonce de la mise sur pause des travaux par le gouvernement du Québec, la Fondation À Notre Santé fait une sortie médiatique dénonçant cette mise sur pause des travaux et faisant état de sa déception et de ses préoccupations relatives à la concrétisation du projet;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite exprimer sa solidarité avec la Fondation À Notre Santé et relayer la déception ainsi que les préoccupations qu'elle a soulevées à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord fasse écho aux préoccupations manifestées par la Fondation À Notre Santé relativement à la mise sur pause des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord demande la réactivation des travaux et la concrétisation du projet;

**QUE** cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- Mme Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor;
- M. André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec;
- M. Éric Lefebvre, député de la circonscription d'Arthabaska;
- M. Sébastien Schneeberger, député de la circonscription de Drummond-Bois-Francis;
- M. Donald Martel, député de la circonscription de Nicolet-Bécancour

**2025-05-83**                    **Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un prélèvement d'eau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a éprouvé des épisodes de manque d'eau dans les dernières années et a eu recours à des citernes pour l'alimentation en eau potable des usagers de son réseau de distribution d'eau potable;

**CONSIÉRANT QUE** l'expertise hydrogéologique réalisée pour le compte de la municipalité en 2024 indique que les puits municipaux existants ne suffisent plus aux besoins en eau actuels et futurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches hydrogéologiques (recherche de site(s) et essais) ont déterminé que l'aménagement d'un puits municipal sur le lot 5 848 334 permettrait de répondre aux besoins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accueille positivement la recommandation de l'hydrogéologue;

**CONSIDÉRANT QUE** le site ciblé se trouve à proximité de la 4<sup>e</sup> avenue et de certaines installations de prélèvement d'eau existantes, celui-ci minimisant les perturbations potentielles en milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le site retenu se trouve adjacent au lot 5 848 060 ayant fait l'objet d'une décision de la CPTAQ pour un prélèvement d'eau municipal (dossier no 358 078);

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est requise auprès de la CPTAQ pour l'aménagement d'un puits municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Techni-Consultant a été nommée à titre de mandataire pour la rédaction d'une demande à la CPTAQ (résolution 2023-10-175);

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité demande à la CPTAQ l'autorisation à des fins autres qu'agricoles à l'effet d'utiliser des parties des lots 5 848 334 de la région administrative du Centre-du-Québec, afin d'y implanter un puits municipal et certains ouvrages connexes projetés.

**Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :**

- a) De la réception d'une correspondance du MAMH confirmant une aide financière additionnelle de 75,000\$ dans le cadre du Programme de la TECQ;
- b) D'une lettre de félicitations transmise au député fédéral de Richmond-Arthabaska, M. Eric Lefebvre, pour son élection du 28 avril dernier;
- c) D'une lettre de félicitations transmise à la Grange Pardue afin de souligner leur prix reçu dans la catégorie « Volet Tourisme » dans le cadre du 40e Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de L'Érable (CCIBFE).

**Période de questions :**

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Le maire lève l'assemblée à 20h15.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.